



HAL
open science

Rédiger une définition, quelques clés

Sophie Aubin

► **To cite this version:**

Sophie Aubin. Rédiger une définition, quelques clés. Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE). 2021. hal-03153824

HAL Id: hal-03153824

<https://hal.inrae.fr/hal-03153824>

Submitted on 16 Mar 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

- Qu'est-ce qu'une définition ?
- 3 types de définitions
- Les critères de qualité
- Bonnes pratiques
- Erreurs à éviter
- Références

➤ Rédiger une définition

Quelques clés

Citer ce document : Sophie Aubin. Rédiger une définition, quelques clés. Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE). 2021. [10.15454/93xg-p646](https://doi.org/10.15454/93xg-p646)

* Qu'est-ce qu'une définition ?

Une définition est la représentation d'un concept par un énoncé descriptif qui vise à le différencier d'autres concepts proches (Vézina, 2009)



* 3 types de définitions

1. Définition **par intention** (la plus courante) dans laquelle on part du concept plus générique en indiquant les caractéristiques distinctives
2. Définition **partitive** dans laquelle on définit le concept comme étant une partie de quelque chose
3. Définition **par extension** dans laquelle on énumère ses parties constitutives (composants) ou ses concepts spécifiques



* Les critères de qualité

Une définition...

- **Ne décrit qu'un seul concept**
- **Concise** : tout ce qui n'est pas indispensable à la compréhension est à supprimer
- Est de forme affirmative
- Mentionne le concept supérieur
- Réutilise des termes définis par ailleurs, si possible dans un dictionnaire de langue générale ou dans le même référentiel
- Tient en une seule phrase



* Bonnes pratiques

- La définition d'un nom débute par un nom, celle d'un verbe par un verbe
- La définition ne doit commencer ni par un article, ni par un adjectif démonstratif, ni par un pronom démonstratif.
- La définition ne doit pas commencer par “espèce de”, “type de”... (à quelques exceptions près)
- Une définition ne doit pas être introduite par le terme à définir ni comprendre ce terme (ou un de ses synonymes) ou un terme de la même famille.



* Erreurs à éviter

- Les définitions circulaires : quand un concept est défini à l'aide d'un second concept lui-même défini sur les bases du premier.

❌ *forêt vierge* : Forêt constituée d'un peuplement naturel.
peuplement naturel : Peuplement d'arbres poussant dans une forêt vierge.

- quand un élément de la désignation est utilisé comme caractéristique

❌ *arbre persistant* : arbre à feuilles persistantes.

- Les définitions négatives

❌ *maison en rangée* : Maison qui n'est pas indépendante de celles qui lui sont immédiatement voisines.



* Autres erreurs à éviter

➤ L'insertion d'exemples

❌ *accrétion : Accumulation de dépôts dans l'organisme, par exemple de sels formant un calcul de la vessie.*

➤ L'expression de points de vue

❌ *caviar Malossol : Le meilleur caviar russe, préparé avec des œufs d'esturgeons pêchés en hiver.*

* Références

- Vézina, R. (2009). *La rédaction de définitions terminologiques*. Québec: Office québécois de la langue française.
https://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/terminologie/redaction_de_f_terminologiques_2009.pdf
- Desmet, Isabel. *L'analyse du sens en terminologie : théorie et pratique de la définition terminologique*, TradTerm, 8, 2002, p. 149-168.
<http://www.revistas.usp.br/tradterm/article/viewFile/49129/53209>

Il peut être intéressant de **réutiliser des définitions existantes**. Pour savoir ce que vous avez le droit de faire et bien citer vos sources, ce document peut vous aider :

- Sophie Aubin, Colette Cadiou, Magalie Weber. *Intégrer des définitions textuelles à mon thésaurus ou à mon ontologie. Comment rester dans la légalité ?* Inrae. 2020, pp.1-4. <https://doi.org/10.15454/sbey-xa19> ou <https://vocabulaires-ouverts.inrae.fr/reutiliser-definitions/>